

Extrait du SNUipp-FSU 65

<https://65.snuipp.fr>

# Urgent : fiches élèves allophones

- ARCHIVES - année 2015 / 2016 - l'école - direction d'école -

Date de mise en ligne : mardi 12 mai 2015

---

SNUipp-FSU 65

---

Plusieurs directeurs nous ont fait part de leur inquiétude devant les fiches concernant les élèves allophones à retourner aux services de l'IA avant le 13 mai. Le SNUipp-FSU 65, après en avoir discuté avec les responsables départementaux de RESF, considère qu'aucune raison objective ne peut justifier la demande de certaines informations qui d'ailleurs n'apparaissent pas dans le fichier Base-élèves. Bien au contraire, rien ne garantissant l'impossibilité de croisement des fichiers Education Nationale avec les fichiers d'autres services de l'Etat, la collecte de certaines informations pourrait contribuer à la traçabilité de parents en situation irrégulière ou faisant l'objet d'une obligation de quitter le territoire. Du fichier au fichage, la ligne peut être vite franchie. Selon nous, cette fiche dépasse l'objectif d'un simple recensement.

**En conséquence, le SNUipp-FSU 65 soutiendra tous les collègues directeurs qui renverront les fiches sans renseigner les demandes suivantes :**

- ▶ Nationalité, ne pas répondre
- ▶ A la rubrique scolarisation l'an passé : dans son pays d'origine, répondre simplement par oui ou non ; pas scolarisé, répondre simplement par oui ou non ; renseigner le niveau en maternelle ou en élémentaire sans indiquer le nom de l'école précédente
- ▶ A la rubrique "motif du départ" : renseigner uniquement la date du départ. Ne renseigner aucune des autres questions (déménagement, inscription&hellip;)

Nous interrogerons par ailleurs l'administration pour savoir les raisons qui justifient qu'un enfant allophone quand il est radié d'une école doivent faire l'objet d'une mesure d'information spécifique à l'administration. Nous vous tiendrons au courant de sa réponse.